

Commune de VALLEROIS-LE-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Nord de la commune au
1/5000 ème

Pièce n°4 : 3.37.1

Document d'approbation

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2026

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29
initiativvad@orange.fr initiativvad25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAiB : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAiB : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
UAi : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBiB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBi : Secteur la zone UB, activité industrielle autorisée
UBC : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : Zone urbaine destinée aux constructions, installations et
équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
ULiB : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULC : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et
équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel
agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
Ata, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de
l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence
d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation
et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
NirB : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les
équipements sportifs
NLiB : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les
équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcs du Golf n'autorisant pas les constructions
Ngta, Ngta : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception,
hébergement touristique) - STECAL
Nta, Nta... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
NtB : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
NtB : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
Np : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF

**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles
R.151-31 ou R.151-34 :**

Risques géologiques

▼ Anciennes Mines (Source : BRGM)
⊕ Anciennes carrières (Source : BRGM)
▼ Indice karstique (Dolines)
◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
--- Falaises

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome
de Luxeuil Saint-Sauveur

▲▲▲ Zone A - contrainte très forte
▲▲▲ Zone B - contrainte forte
▲▲▲ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension
■ Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

→ Ruissellement (source : DDT + Commune)
■ Secteur de limitation de la constructibilité pour
des raisons de risques liés aux boisements
constitués (risques de chutes d'arbre et de
feux de forêt)
● Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Aléa
très fort

Affaisssement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

Aléa
fort et moyen

Affaisssement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

**Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :
L.151.23**

● Arbre remarquable
— Haie
--- Alignement d'arbre
◆ Ripisylve
— Vergers, pré-vergers, îlots verts
■ Boisement protégé
--- Zones humides avérées (Source : IAD, Commune,
DREAL)
■ Zones humides à compenser
■ Zones humides de compensation
--- Milieux humides (Source : DREAL)

Autres éléments à titre d'information

● Limite communale
■ Bâtiment agricole (source : CApo, IAD, Commune)
à la date d'approbation du PLUi
■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin
■ Cours d'eau (source : DDT)

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre
de l'article L.151.21 du Code de l'urbanisme
— Alignement à respecter pour l'implantation
et la volumétrie des constructions
■ Espace vert à créer
■ OAP sectorielle
■ OAP sectorielle
● Liaison douce – cheminement de randonnées
à préserver
■ Emplacements réservés